



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28/09/2020

PRESENTATION DU BUDGET 2021 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, a présenté ce lundi 28 septembre le projet de budget de son ministère pour 2021, tel qu'il sera soumis au vote du Parlement.

En 2021, avec un total de 3,818 milliards d'euros, hors audiovisuel public (contre 3,658 milliards d'euros en 2020), le budget de la Mission Culture et de la Mission Médias, Livre et Industries culturelles traduit un effort exceptionnel de l'État en faveur des politiques culturelles. Avant transferts et hors compte d'affectation spéciale « Pensions civiles », il progressera en effet de 167 M€, soit +4,8% par rapport à la loi de finances initiales pour 2020.

Les mesures nouvelles du projet de budget pour 2021 s'ajouteront aux crédits du volet culturel du Plan de relance qui seront mis en place dans le cadre de la Mission Relance du projet de loi de finances pour 2021 (programme « Indépendance et Compétitivité »). Les 2 Mds€ alloués à la Culture se répartissent en 1,6 milliards de crédits budgétaires sur deux ans et 400 M€ au titre du plan d'investissement d'avenir n°4 (PIA 4), qui seront mis en œuvre sur 5 ans.

En 2021, sur le périmètre des missions Culture et Médias, Livre et Industries culturelles, le montant total de moyens budgétaires nouveaux atteindra 832 M€, dont 167 M€ de mesures nouvelles dans le cadre du budget « classique » et 665 M€ dans le cadre du Plan de relance, soit un accroissement de +24% par rapport aux moyens prévus en LFI 2020. Le ministère de la Culture disposera ainsi de près d'un quart de budget en plus par rapport au budget dont il disposait avant la crise. S'y ajouteront des moyens exceptionnels pour les secteurs de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel (public et privé) ainsi que du théâtre privé, principalement financés par des taxes affectées ainsi que par le compte de concours financier « Audiovisuel public » : ce sont 415 M€ qui seront injectés en plus en 2021, portant le total des moyens supplémentaires pour la Culture en 2021 à +1,25 milliards d'euros, hors PIA 4.

Un budget d'une telle ampleur est le reflet de la gravité de la crise à laquelle nous sommes confrontés. Il est aussi le témoin de la place centrale accordée à la Culture dans la politique menée par le Gouvernement. Car la crise a aussi révélé à quel point la Culture a un rôle indispensable dans l'économie et la société française mais aussi dans la vie intime de chacun.

Cette période a aussi coïncidé avec la publication de l'étude décennale sur les pratiques culturelles des Français. Si cette étude souligne la place très importante de la Culture dans la vie de tous les Français, avec un dynamisme accru des pratiques culturelles et un développement conjoint des pratiques numériques et de la fréquentation des lieux culturels, elle constate une croissance de la part des publics plus âgés dans la fréquentation des lieux culturels, une partie de la jeunesse délaissant les formes plus classiques de la Culture

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

(notamment lecture, musique classique, patrimoine). L'enjeu n'est plus seulement de « démocratiser » la Culture, mais aujourd'hui et plus que jamais de « décloisonner » les pratiques, parfois enfermées dans des espaces numériques et délaissant les lieux de la culture.

Dans ce contexte exceptionnel, le projet de budget pour 2021 donne au ministère de la Culture les moyens nécessaires à la reconstruction des secteurs culturels, très fortement touchés par la crise, et la refondation des politiques culturelles en tenant compte de la nécessité de réconcilier les pratiques culturelles traditionnelles et les cultures numériques nouvelles, notamment en mettant les habitants et les territoires au cœur des politiques culturelles. Une nouvelle délégation, ayant rang de direction d'administration centrale, sera à cet égard créée au sein de l'administration centrale du ministère, aux côtés du secrétariat général et des directions générales sectorielles.

Au total, hors Plan de relance et avant transferts, ce projet de budget se traduira par les évolutions suivantes :

- Le budget du programme Patrimoines atteindra 1.015 millions d'euros, en progression de 42,8 M€, soit +4,4% ;
- Celui du programme Création s'élèvera à 862 M€, soit un accroissement de 37 M€ (+4,5%) ;
- Le programme Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture, qui fusionne avec le programme Recherche culturelle et Culture scientifique, sera augmenté de 46 M€ (+8,5%), atteignant 590 M€ ;
- Le budget du programme Presse et Médias sera de 289 M€, en progression de 8,2 M€ ;
- Le programme Livre et industries culturelles atteindra 317 M€, se traduisant par 10,8 M€ de moyens supplémentaires ;
- Le programme Soutien aux politiques culturelles s'élèvera, hors dépenses de personnel, à 75 M€, affichant une mesure nouvelle de 7 M€ afin de poursuivre la nécessaire digitalisation du Ministère.

Les dépenses de personnel du Ministère seront accrues de 15,2 M€, permettant à la fois d'améliorer les délais de recrutement et de continuer le plan quinquennal de rattrapage indemnitaire du ministère.

L'ensemble des taxes affectées au Centre national du cinéma (CNC) devrait atteindre un total de 668 M€, en légère baisse par rapport à 2020 (-8 M€).

Le compte de concours financier lié à la contribution à l'audiovisuel public atteindra 3.719 M€, en baisse de 1,8%.

Le projet de budget pour 2021 autorise :

- Un accroissement sans précédent des moyens alloués à l'entretien et à la restauration des monuments historiques : le patrimoine monumental pourra compter sur un budget de 454 M€, dont 103 M€ au titre du Plan de relance ; hors Plan de relance, il connaîtra une progression de 17,2 M€ (+4,2%) ; ces moyens supplémentaires permettront poursuivre le plan de mise en sécurité des cathédrales (+10 M€ en AE et +5 M€ en CP), soit un budget annuel dédié aux cathédrales de 50 M€ ; avec les moyens exceptionnels du Plan de relance (80 M€), les cathédrales verront pendant deux ans leur budget plus que doublé ; ces moyens permettront également le montée en charge du fonds incitatif et partenarial en faveur des collectivités à faibles ressources, notamment situées dans les territoires ruraux et les petites villes ; doté de 15 M€ (+5 M€), son action sera par ailleurs amplifiée par les crédits du Plan de relance (40 M€ sur deux ans) au bénéfice des monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés ;
- La mise en œuvre d'un « plan musées » doté sur deux ans de 52 M€ en faveur des musées de France qui maillent le territoire, les subventions d'investissement passant de 13 M€ à 23 M€ (+10 M€) auxquelles s'adjoindront 6 M€ au titre du Plan de relance ; ce plan sera prolongé dans la durée et s'inscrira dans le volet Culture des contrats de plan Etat-Région 2021-2027 ;



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Un effort particulier en faveur de l'archéologie et des archives avec des moyens nouveaux à hauteur de +10 M€ en 2021, permettant sur deux ans avec les crédits du Plan de relance de disposer de 34 M€ de crédits supplémentaires ;
- Un nouvel élan au modèle de création et de diffusion artistique français : la progression des moyens (+37 M€) traduit l'effort pérenne du Gouvernement pour un secteur déjà fragilisé avant la crise : sur ce total seront notamment déployés 15 M€ de mesures nouvelles au bénéfice des labels et réseaux en région (12 M€ pour le spectacle vivant, 3 M€ pour les arts visuels), cet effort étant amplifié par les enveloppes dégagées dans le cadre du Plan de relance (60 M€ sur deux ans, répartis à parité entre le théâtre la danse, les arts de la rue et le cirque d'une part et la musique classique d'autre part ; 20 M€ au titre du fonds de transition écologique des équipements des institutions de création en région) ; ce sont ainsi au total 110 M€ de moyens supplémentaires qui seront mis en place sur 2021 et 2022 ;
- Un soutien renforcé à l'enseignement supérieur Culture (+7,8 M€, soit +3,3%), ce qui permettra de soutenir les conditions de vie étudiante et l'insertion professionnelle, rendue beaucoup plus difficile dans le contexte de crise sanitaire ; à cet effort s'ajoutera une enveloppe de 70 M€ au titre du Plan de relance qui soutiendra la rénovation des bâtiments et la digitalisation des écoles.
- L'amplification de la dynamique en faveur de l'accès des jeunes à la Culture et la participation à la vie culturelle à tous les âges de la vie (+18,2%) : 75% des élèves bénéficient aujourd'hui d'actions d'éducation artistique et culturelle ; le budget pour 2021 (+7,2 M€) permettra de soutenir l'objectif de généralisation de l'EAC (« 100% EAC ») ; il permettra aussi de renforcer la participation à la vie culturelle à tous les âges de la vie (+9 M€) ; enfin, les conditions de généralisation du pass Culture et sa bonne articulation avec la fin du parcours d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire seront étudiés afin de poursuivre le déploiement du projet qui disposera de 59 M€ en 2021 (+20 M€) ;
- La structuration du soutien à l'emploi artistique, avec un accompagnement ciblé des populations fragilisées par la crise et n'entrant pas ou pas suffisamment dans les dispositifs transversaux ou spécifiques (+18 M€, dont 13 M€ au titre du Plan de relance), une action résolue en faveur des artistes-auteurs, dans leur statut social comme économique (2 M€). A ces moyens supplémentaires s'ajoutera, dans le cadre du plan de relance, un grand programme de commande artistique qui sera notamment dédié aux jeunes créateurs, pour les soutenir dans un contexte qui a particulièrement fragilisé le début de leur parcours artistique et leur insertion professionnelle à la sortie des écoles (30 M€).
- La poursuite du rééquilibrage des moyens budgétaires en faveur des territoires : après un mouvement de déconcentration important, mené en 2019 et 2020, les crédits des DRAC continueront de progresser, avec un accroissement de 53 M€ : ce sont ainsi 932 M€ qui seront, en 2021, gérés par les DRAC, soit une progression de 6% ; ce qui leur permettra de renforcer leur action dans les différents secteurs : monuments historiques, musées, spectacle vivant et arts visuels, éducation artistique et culturelle et accès à la Culture ;
- La poursuite des grands projets (24,4 M€) : restauration du site parisien des Archives nationales, schéma directeur de Versailles, rénovation et aménagement du Grand Palais, poursuite de la rénovation du Palais de la Porte Dorée, travaux d'accessibilité du Centre Pompidou, relogement du Centre national des arts plastiques à Pantin, modernisation des équipements scéniques de l'Opéra national de Paris.
- La relance des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel (165 M€ en 2021) afin de soutenir la reprise d'activité, de dessiner les œuvres et le tissu d'entreprises qui répondent aux enjeux de demain, au service de notre jeunesse et de nos territoires et de l'internationalisation des entreprises françaises ;
- Le soutien au livre et aux bibliothèques (30 M€ en 2021 sur un total de 53 M€ dans le cadre du Plan de relance), pour accompagner les mutations nécessaires de la filière du livre, moderniser les librairies, soutenir l'achat de livres par les bibliothèques et mettre en œuvre un plan exceptionnel pour les bibliothèques ;



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- La poursuite de la transformation des sociétés de l'audiovisuel public : les moyens alloués à l'audiovisuel public demeurent conformes à la trajectoire quinquennale définie en 2018, l'économie de 80 M€, prévue en 2021, étant réduite de 10 M€ pour tenir compte du report de l'arrêt de France 4 à l'été 2021 ; par ailleurs, et afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur les comptes 2021 des entreprises du secteur, un enveloppe de 70 M€ est prévu dans le cadre du Plan de relance ;
- Le renforcement du soutien de l'Etat aux radios associatives (+1 M€, soit 31,75 M€) ;
- La consolidation de l'avenir de la presse : en tenant compte des moyens mobilisés en 2020, soit 211 M€, du Plan de relance (140 M€), des mesures nouvelles (+6 M€, soit 12 M€ sur deux ans) et des dépenses fiscales (120 M€) prises en compte également sur deux ans, c'est un total de 483 M€ qui sont déployés au titre du plan de filière presse.

Le projet de budget pour 2021 permettra au ministère de la Culture de disposer de moyens exceptionnels pour répondre à la nécessité de réparation et de refondation de nos politiques culturelles.

C'est un budget d'action et de responsabilité.